

HEC MONTRÉAL

CRC – 023M
C.P. – P.L. 9
Prosperité
socio-économique
du Québec

MÉMOIRE : CONSULTATIONS PARTICULIÈRES SUR LE PROJET DE LOI 9



**COMMISSION DES RELATIONS AVEC
LES CITOYENS**

ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC

LE 28 FÉVRIER 2019

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION	3
PRÉSENTATION DE HEC MONTRÉAL	3
SOMMAIRE DE NOTRE POSITION SUR LE PROJET DE LOI 9	3

ÉLÉMENTS CONTRIBUANT À NOTRE RÉFLEXION	4
POUR LE RECRUTEMENT PROFESSORAL	4
POUR LE RECRUTEMENT ÉTUDIANT	4

INTRODUCTION

PRÉSENTATION DE HEC MONTRÉAL

HEC Montréal, école de gestion francophone de renommée internationale, accueille annuellement plus de 14 000 étudiants et forme chaque année près de 7 000 cadres et dirigeants.

Détentrice de plusieurs agréments, l'École offre quelque 100 programmes d'études de tous les cycles universitaires. Elle compte parmi les écoles d'administration les plus actives en recherche au Canada grâce à une soixantaine d'unités de recherche et de transfert, 31 chaires de recherche, dont 7 chaires de recherche du Canada et 1 chaire de recherche industrielle CRSNG-PROMPT.

Forte de ses 293 professeurs, HEC Montréal offre un enseignement multilingue et attire des étudiants de 156 pays. Depuis sa fondation en 1907, l'École a formé plus de 91 200 diplômés dans tous les domaines de la gestion.

HEC Montréal participe à l'essor de la société grâce au leadership dont elle fait preuve dans ses champs d'activité : un enseignement innovant – tant par son contenu que par ses méthodes de transmission – à tous les cycles universitaires; une recherche de pointe, qui repousse sans cesse les limites du savoir en gestion et le transfert de connaissances vers les organisations grâce, notamment, à des partenariats nombreux et féconds.

SOMMAIRE DE NOTRE POSITION SUR LE PROJET DE LOI 9

HEC Montréal souhaite souligner aux parlementaires de la Commission des relations avec les citoyens que les dispositions du projet de loi 9 auront un impact sur ses opérations universitaires. Particulièrement, le climat d'incertitude qui entoure certains éléments du projet de loi aura possiblement à terme un effet délétère sur notre capacité d'attirer et de retenir les meilleurs professeurs et chercheurs étrangers, tout comme les plus prometteurs étudiants internationaux.

Dans le déploiement du projet de loi, notamment en ce qui a trait aux projets de règlements prévus aux articles 8 et 10, HEC Montréal est d'avis que l'implication constructive d'acteurs du milieu universitaire dans le cadre de l'élaboration et la mise en œuvre de ces règlements serait bénéfique. Nous aimerions nous porter volontaire dans le cadre de cet exercice.

Notre proposition est formulée dans un esprit productif et collaboratif avec le gouvernement ainsi que les différents partis d'opposition à l'Assemblée nationale du Québec.

ÉLÉMENTS CONTRIBUANT À NOTRE RÉFLEXION

D'emblée, il faut le rappeler, le projet de loi 9 aura possiblement des effets significatifs sur les opérations de HEC Montréal. Au-delà des dispositions législatives qui entreraient en vigueur immédiatement, notre préoccupation se situe en aval et concerne certaines dispositions qui donnent au gouvernement une latitude importante dans l'établissement de conditions ou de règlements pour les employeurs (articles 8, 10 et 14 du projet de loi).

POUR LE RECRUTEMENT PROFESSORAL

HEC Montréal a l'ambition de demeurer l'une des références mondiales dans les domaines de l'enseignement et de la recherche dans tous les domaines de la gestion. La concurrence internationale à ce sujet est féroce. Nous déployons des efforts soutenus et considérables pour attirer et retenir les meilleurs experts du domaine de la gestion qui partagent leur savoir dans notre établissement, au bénéfice de nos étudiants et de nos cadres et dirigeants inscrits à nos activités de perfectionnement.

Essentiellement, le fait que nous ne soyons pas en mesure de connaître les détails des conditions et règlements futurs nous place dans une situation délicate dans nos efforts d'attraction et de rétention à l'international. C'est pourquoi nous offrons au gouvernement, ainsi qu'à l'ensemble des parlementaires, notre expertise et notre collaboration dans leur élaboration.

POUR LE RECRUTEMENT ÉTUDIANT

Les étudiants internationaux contribuent de manière significative au dynamisme des universités ainsi que des collectivités dans lesquels ils s'établissent. Dans sa dernière

refonte de la Politique de financement des universités au printemps 2018, le gouvernement avait énoncé clairement son intention de donner plus de flexibilité aux établissements universitaires pour le recrutement d'étudiants internationaux, principalement francophones, en fixant une cible ambitieuse de croissance de 15 % à terme de sa clientèle internationale.

Ce climat d'incertitude se fait également ressentir du côté de notre communauté étudiante. Par exemple, nous aimerions porter à l'attention du gouvernement et des parlementaires que le projet de loi 9 a le potentiel de provoquer des impacts concrets et possiblement malheureux, notamment pour nos étudiants internationaux de programmes diplômants ne donnant pas accès au Programme de l'Expérience québécoise (comme le Diplôme d'études supérieures spécialisées (DESS) et le MBA intensif). Auparavant, ces diplômés avaient de très bonnes chances d'obtenir leur CSQ à travers l'ancien PRTQ. La transition vers la plateforme ARRIMA occasionne des préoccupations dans ce segment de nos diplômés qui ne disposent plus de garanties d'obtenir leur CSQ dans les délais. Il existe d'autres situations similaires et cela nous ferait plaisir de vous en présenter les détails, ainsi qu'aux fonctionnaires gouvernementaux.

Encore une fois, nous aimerions offrir notre collaboration afin de trouver les meilleures solutions permettant au gouvernement d'atteindre leurs objectifs législatifs, tout en octroyant la possibilité à des établissements universitaires de participer au dialogue. Étant mieux positionnés en amont, cela nous permettrait de poursuivre de manière optimale notre mission essentielle de formation de la relève et de contribution indéniable au développement économique du Québec.

Enfin, nous aimerions souligner au ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion (MIDI) qu'il y aurait des possibilités intéressantes à travailler conjointement avec leurs homologues d'autres ministères, notamment de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES). L'article 3, paragraphe 8 du projet de loi le rappelle à juste titre quand il mentionne qu'il vise « à susciter et coordonner l'engagement des ministères et organismes ainsi que des autres acteurs concernés de la société afin d'édifier des collectivités plus inclusives [...] ». Un des sujets de cette collaboration pourrait être l'apprentissage du français.

Le processus d'immigration dans le contexte étudiant et professoral a des particularités uniques qui méritent d'être prises en considération. Celle-ci permettrait le développement de politiques publiques plus ciblées qui tiendraient compte des besoins spécifiques de tous les acteurs socio-économiques du Québec.

Nous réitérons donc la sincère volonté de HEC Montréal de collaborer activement avec le gouvernement ainsi que tous les partis d'opposition dans ce dossier. Nous sommes heureux de nous porter volontaire à cet effet.